Montreuil, le 24 février 2020

Mme Muriel PENICAUD
Ministre du Travail
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
Courriel : sp.macp@cabinets.finances.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique
Courriel : sp.semacp@cabinets.finances.gouv.fr

N/Réf : NP/AM
N°38_20200224

Objet : Préavis de grève de 0 à 24 h pour les journées du 3, 5 et 8 mars 2020

Madame et Messieurs les Ministres,

À l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous appelons les salarié.e.s et agents territoriaux à se mobiliser pour que les questions d'égalité femme-homme dans la société et au travail soient une priorité, tant dans le secteur public que dans le privé, considérant que la lutte collective contre les inégalités, les stéréotypes sexistes et les discriminations subis par les femmes sont l'affaire de toute la CGT !

Pour les femmes, de fortes inégalités existent dans l'emploi et l'insertion professionnelle, au travail et après, devant la retraite. L'écart salarial moyen stagne autour de 25 %. Dans la Fonction publique territoriale, les femmes perçoivent en rémunération nette moyenne 8,3% de moins que les hommes. Exiger cette égalité salariale, c'est 6 milliards d'euros de cotisation pour les caisses de retraite, et cela permettrait à une majorité de femmes d'acquérir une autonomie, en les sortant de la dépendance financière de leur conjoint.

Alors que depuis plus de 30 ans, elles sont plus diplômées que les hommes, 48 % des femmes occupant un emploi sont cantonnées dans quatre secteurs d'activité : la santé et les services sociaux, l'éducation, l'administration publique et le commerce de détail, dont les qualifications ne sont pas reconnues. À qualifications égales, les inégalités salariales persistent.

De plus, avec la loi de « transformation de la Fonction publique », le gouvernement aggrave les inégalités entre les femmes et les hommes, avec notamment plus de précarité et de flexibilité, mais également du fait de la fusion des instances représentatives du personnel une régression de la prise en charge par les CHSCT des problématiques de santé, de sécurité et de conditions de travail, dont les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes. Les femmes sont les premières

victimes des politiques d'austérité et de dérèglement du droit du travail et elles seront les grandes perdantes de votre contre-réforme des retraites en cours.

La lutte pour l'égalité professionnelle constitue donc un levier de premier plan pour parvenir à une égalité réelle entre les femmes et les hommes, et, l'urgence à obtenir l'égalité est toujours là.
La Fédération CGT des Services publics a des propositions pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit une réalité :

- une loi spécifique
- la revalorisation des grilles rémunérations des métiers à prédominance féminine afin d'accéder à l'égalité salariale et la reconnaissance des qualifications ;
- la titularisation des contractuel-le-s ;
- la reconnaissance de la catégorie active pour les professions à prédominance féminine dont la pénibilité est incontestable ;
- la suppression des ratios promus promouvables pour l'accession aux grades supérieurs (pouvant être la conséquence des temps partiels, des congés maternité) ;
- la sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement ;
- l'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- la revalorisation des pensions de retraite pour tous, notamment pour les femmes qui subissent le blocage de leur carrière et des bas salaires dans des métiers pénibles et peu reconnus.
- l'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine ;
- un budget dédié pour la revalorisation des filières à prédominance féminine ;
- des mesures contraignantes pour les employeurs avec une obligation de résultat sur la suppression des écarts de rémunération et des inégalités.

Il est urgent de mettre en place un vrai plan d'action avec des moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail comme dans la vie.

Afin de permettre aux personnels de notre champ fédéral de participer aux initiatives de mobilisation qui seront organisées, la Fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour les journées du 3, 5 et 8 mars 2020, couvrant l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Madame et Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,

Secrétaire générale